



Les associations sportives et d'éducation populaire dans le secteur associatif français en 2000

Les résultats de l'enquête « Profil et poids du secteur associatif français » menée en 2000 montrent que l'ensemble des associations bénéficie de la présence de 12 millions de bénévoles qui réalisent un volume de travail évalué à environ 716 000 emplois à temps plein. Elles salarient 1 650 000 personnes (907 000 équivalents temps plein) et représentent un budget cumulé de l'ordre de 47 milliards d'euros, soit 3,7 % du PIB. Les quelque 195 000 clubs sportifs gèrent un budget de près de 6 milliards d'euros et les quelque 430 000 associations d'éducation populaire 18 milliards d'euros environ. C'est surtout au niveau du travail bénévole que le poids du sport et de l'éducation populaire est considérable au sein du secteur associatif français, avec 75 % du nombre de bénévoles actifs de l'ensemble des associations. Les associations sportives souvent homogènes, bien implantées, centrées autour de leurs adhérents, appartiennent à des réseaux structurés. Le secteur sportif est composé d'un nombre élevé d'associations de taille moyenne et s'appuie principalement sur le bénévolat. Les associations d'éducation populaire développent des activités variées, connaissent un taux de renouvellement élevé, interviennent à un niveau local pour des bénéficiaires variés; elles sont moins souvent structurées en réseaux. Les présidents d'association sont souvent des hommes, retraités ou issus de classes sociales plus favorisées.

Les associations échappent au système officiel d'observation statistique et peu de travaux proposent un aperçu de l'ensemble du secteur associatif. L'absence de répertoire des associations et la « mortalité » rapide d'un grand nombre d'entre elles constituent des obstacles à des tentatives de mesure de leur activité. Dans ce contexte, un programme de recherche a été réalisé avec le concours financier du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement (Mission Recherche) et du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Ce travail s'est donné pour objectif une mesure et une analyse du secteur, à partir d'un questionnaire en nombre des associations, pour produire les indications chiffrées essentielles qui font actuellement défaut. Les résultats d'ensemble de cette étude ont été publiés à l'occasion du centenaire de la loi de 1901. Le travail présenté ici couvre la partie des résultats concernant les associations sportives et d'éducation populaire (voir encadré 5).

16 % d'associations employeuses

Les mesures effectuées à partir de cette enquête conduisent à évaluer le nombre d'associations en activité à 880 000 en 2000.

16 % d'entre elles, soit environ 145 000 associations, ont recours à l'emploi salarié pour conduire leur activité et 735 000 associations fonctionnent sans recours à l'emploi salarié, en s'appuyant uniquement sur le travail bénévole (tableau 1).

Les associations sportives et d'éducation populaire représentent respectivement 22 % et 49 % du nombre total d'associations en 2000, c'est dire qu'elles sont ensemble largement majoritaires dans le paysage associatif français.

Jeunesse, Sports et Vie Associative

Bulletin de statistiques et d'études

N° 05-04

Octobre 2005

Rédacteurs :

Viviane TCHERNONG,
CNRS Matisse

Guy TRUCHOT,
ministère de la Jeunesse,
des Sports et de
la Vie Associative

Sandrine POUPAUX,
Université de Paris I
Panthéon Sorbonne

Les associations d'éducation populaire plus jeunes que la moyenne des associations

Dans l'ensemble, le secteur associatif est composé de structures jeunes : 1/3 des associations ont moins de 10 ans à la date d'observation (tableau 2). Les différences apparaissent importantes selon l'activité de l'association. 40 % des associations d'éducation populaire ont moins de 10 ans à la date de l'observation ; cette jeunesse est en grande partie liée à un important taux de renouvellement du champ de l'éducation populaire : le taux de mortalité des associations y est plus élevé et le secteur est dans le même temps caractérisé par un important taux de création d'associations nouvelles.

Les associations sportives ont une structure par âge assez proche de celle de la moyenne des associations avec, cependant, une moindre part des associations créées dans les dix dernières années et symétriquement une part plus grande des associations un peu plus anciennes.

La structure par âge des associations n'est pas très différente entre associations sans salarié et associations employeuses.

Les différentes enquêtes conduites auprès des créateurs d'association montrent que l'emploi salarié ne résulte pas, le plus souvent, du développement de l'association, mais qu'il apparaît surtout lié à la nature du projet associatif. En amont de la création d'association, certains projets sont destinés à être mis en œuvre uniquement à partir de travail bénévole et d'autres ne pourront être mis en œuvre qu'avec un recours à l'emploi de professionnels salariés.

Un poids économique important et un budget concentré dans les associations employeuses

À la date de l'enquête, les associations ont réalisé un budget cumulé de l'ordre de 47 milliards d'euros, soit 3,7 % du PIB (tableau 3). Le poids économique du secteur associatif est donc considérable. Les ressources des associations apparaissent extrêmement concentrées dans les associations employeuses qui totalisent à elles seules 88 % du budget cumulé du secteur associatif. Le sport et l'éducation populaire ont respectivement réalisé environ 12 % et 38 % du budget cumulé du secteur associatif.

L'importance du travail salarié et bénévole

Les 145 000 associations employeuses ont salarié 1 650 000 personnes pour un volume total de travail estimé à 907 000 emplois en équivalents plein temps. Les associations -

TABLEAU 1

Nombre d'associations selon le secteur d'activité et l'existence d'emplois salariés en effectifs et %

	Sports	EP*	Social	Total
Associations sans salarié	158 000	368 200	208 800	735 000
Associations employeuses	37 500	64 200	43 300	145 000
Total	195 500	432 400	252 100	880 000
%	22	49	29	100

* Éducation populaire.

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

TABLEAU 2

Répartition des associations selon la date de création (observation fin 2000) en %

	Sports	EP	Social	Ensemble
avant 1910	3 %	2 %	3 %	2 %
1910-1929	5 %	2 %	5 %	3 %
1930-1945	4 %	2 %	3 %	3 %
1945-1959	10 %	5 %	12 %	8 %
1960-1969	10 %	7 %	8 %	8 %
1970-1979	20 %	17 %	15 %	17 %
1980-1989	24 %	26 %	26 %	25 %
1990-1999	24 %	40 %	29 %	33 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

TABLEAU 3

Répartition du budget cumulé des associations par secteur en % et en MDS d'euros

	Sports	EP	Social	Total	Total en milliards d'euros
Associations sans salarié	31 % (1,8)	43 % (2,5)	26 % (1,5)	100%	(5,7)
Associations Employeuses	9 % (3,7)	37 % (15,3)	54 % (22,4)	100%	(41,4)
Ensemble	12 % (5,7)	38 % (17,9)	50 % (23,8)	100%	(47,1)

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

employeuses et sans salarié - ont également bénéficié de la présence d'environ 14,5 millions de bénévoles¹, qui ont réalisé un volume de travail évalué à environ 716 000 emplois, toujours en équivalent plein temps (tableau 4). Les associations ont également eu recours au travail de 127 000 emplois salariés mis à leur disposition par d'autres organismes le plus souvent publics.

Le poids des associations sportives et d'éducation populaire est prédominant dans l'ensemble du bénévolat à l'œuvre dans le champ associatif : les deux secteurs ont respectivement généré 28 % et 43 % du volume total du travail bénévole effectué dans un cadre associatif, soit au total 71 % du bénévolat et 43 % du salariat en équivalent temps plein.

¹ Un travailleur bénévole actif dans plusieurs associations est compté plusieurs fois.

Encadré n° 1 : Méthodologie de l'enquête « Profil et poids du secteur associatif français »

La méthode de collecte des données s'est appuyée sur une enquête par voie postale adressée en 2000 à 2 400 communes réparties sur toute la France qui ont, à leur tour, adressé le questionnaire aux associations en activité sur leur territoire. Ceci permet de contourner les difficultés de collecte de données liées à l'absence de répertoire des associations.

Les associations de 1 400 communes de toutes tailles et appartenant à tous les départements ont répondu au questionnaire. Celui-ci comprend près de 100 variables portant notamment sur le secteur d'activité de l'association et sur ses modes d'action, sur les ressources et les dépenses, sur les relations entre associations et pouvoirs publics, sur l'emploi salarié, le travail bénévole et les réseaux. L'échantillon composé de près de 10 000 associations est de qualité suffisante pour autoriser des extrapolations sérieuses.

Le rôle essentiel du bénévolat dans les associations sportives

La spécificité de l'activité associative ne peut se comprendre sans tenir compte du double rôle du bénévolat comme facteur d'impulsion du projet associatif et comme force de travail disponible pour son exécution.

En prenant garde à ne pas confondre une unité de référence commune, « l'équivalent temps plein » (ETP), avec une équivalence de l'utilité sociale ou une identité des rôles et des apports, il est intéressant d'évaluer le rapport du travail bénévole au travail salarié dans les grands secteurs d'activité (en équivalent temps plein).

Les associations sportives s'appuient sur un volume de travail bénévole 3 fois supérieur à celui du travail salarié pour mettre en place les activités sportives ; dans les associations d'éducation populaire, travail salarié et travail bénévole apparaissent présents de manière équivalente (tableau 5). Dans le secteur social, le nombre de salariés est égal à deux fois et demi celui des bénévoles.

TABLEAU 4

Poids du sort de l'éducation populaire dans l'emploi salarié et le travail bénévole en effectifs et %

	Emplois salariés	Emplois salariés en ETP	Nombres de bénévoles	Bénévoles en ETP
Sports	11 %	7 %	25 %	28 %
EP	41 %	36 %	45 %	43 %
Social	48 %	57 %	30 %	29 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Effectifs	1 650 000	907 000	14 500 000	716 000

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

TABLEAU 5

Rapport du volume du travail bénévole à celui de l'emploi salarié

	Travail bénévole ETP/ travail salarié ETP
Sports	3,16
Éducation populaire	0,94
Social	0,40
Total	0,79

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

Encadré 2 : Un exercice de catégorisation pour y voir plus clair ?

La présente étude est réalisée à partir de l'enquête menée par le CNRS et le Matisse (encadré 1). Elle vise à éclairer la réalité associative à partir d'une grille de lecture qui colle au plus près du domaine de compétence du ministère en charge du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire (note : et depuis 2004, le ministère est également en charge de la vie associative). L'objectif a été ici, à la demande du ministère, de répartir l'ensemble des associations en 3 groupes qui seront détaillées ci-après : secteur sport, secteur jeunesse-éducation populaire, secteur social. Techniquement, chacun des quelques 60 postes¹ de la nomenclature décrivant les domaines d'intervention des associations utilisées dans l'enquête a été classé dans l'un ou l'autre de ces trois secteurs et chacune des associations de l'échantillon se retrouve dans un et un seul de ces trois secteurs. Aucun des postes de la nomenclature proposée par le questionnaire du CNRS n'a été éclaté en plusieurs éléments.

Il s'agit ici non de mettre en place une nouvelle nomenclature, mais d'étudier si, par rapport aux variables de cette enquête, les domaines traditionnels de l'activité du ministère dégagent des pistes pour l'avenir de la réflexion : le sport, l'éducation populaire obéissent-ils, malgré la diversité de leurs associations, à des logiques différentes ou non ?

Les associations sportives regroupent toutes les pratiques sportives sous forme associative, licenciées ou non : clubs sportifs, sport scolaire ou universitaire, clubs omnisports ainsi que les associations de chasse et pêche*. Dans l'enquête, les associations sont classées selon l'objet principal qu'elles déclarent : les associations qui pratiquent prioritairement des activités culturelles et de loisir, et qui, à cette occasion, offrent à leurs adhérents de participer à quelques activités sportives ne sont donc pas classées dans les associations sportives mais dans les associations de loisir, et donc dans les associations d'éducation populaire.

L'éducation populaire ne renvoie évidemment pas à un domaine aussi structuré que le sport. Elle renvoie à un ensemble d'activités mais aussi de pratiques sociales dont la liste des associations nationales agréées peut donner une représentation de la variété. La palette des activités des associations d'éducation populaire (EP) apparaît ainsi très variée, et déborde le cadre de la notion historique de l'éducation populaire : le champ retenu couvre les associations dans lesquelles les bénéficiaires apprennent à observer et à respecter des règles, à aider au développement et à l'épanouissement de la personne humaine. Elles sont par exemple actives dans les domaines de l'action humanitaire, de la lutte contre une maladie, de la défense du cadre de vie ou des minorités, de la formation continue, dans les actions d'éveil à la culture, dans les loisirs. On y trouve également les associations de jeunesse.

Les grandes associations sanitaires, sociales, ou d'éducation-formation dont l'activité est souvent articulée à l'action publique constituent l'essentiel de la troisième catégorie, appelée cette étude « secteur social ».

* Cette classification intègre la chasse à la différence de la nomenclature des activités physiques et sportives (NAPS). Pour mémoire, la chasse et la pêche représentent ensemble 1,4% des associations de cette enquête.

La grille d'activité est consultable sur le questionnaire à l'adresse ci après sur le site du CNRS : <http://matisse.univ-paris1.fr/associations>

(1) Cette nomenclature en 60 secteurs d'activités a été conçue de façon à être adaptée à la diversité des nomenclatures actuellement utilisées.

Les associations employeuses sont en majorité de petites structures d'emploi

41 % des associations employeuses sont de petites structures d'emploi .

Ceci est particulièrement vrai pour les associations sportives : 61 % d'entre elles

comptent 1 ou 2 salariés, seulement 2 % plus de 50 salariés (tableau 6). La courbe de l'importance de l'emploi est beaucoup moins abrupte pour les associations d'éducation populaire, mais la structure de la répartition reste marquée par la très forte prédominance des petites associations employeuses : 67 % des associations d'édu-

cation populaire employeuses ont de 1 à 10 salariés et seulement 5 % comptent plus de 50 salariés. À titre de comparaison, l'enquête annuelle « entreprises-services » de l'Insee en 2002 indique qu'un tiers des entreprises de services aux particuliers n'a pas de salarié et un autre tiers en a un ou deux seulement.

TABLEAU 6

Répartition des associations employeuses selon le nombre de salariés dans l'association en %

Nombre de salariés dans l'association	Sports	EP	Social	Total
1 ou 2 salariés	61 %	37 %	30 %	41 %
3 ou 4 salariés	16 %	12 %	13 %	13 %
5 à 9 salariés	14 %	18 %	22 %	18 %
10 à 49 salariés	8 %	28 %	26 %	22 %
50 à 99 salariés	1 %	4 %	5 %	3 %
100 salariés et plus	1 %	1 %	5 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

31 % des associations gèrent un budget annuel inférieur à 1 000 euros.

L'importance des petites structures se retrouve aussi sur l'ensemble du secteur associatif : le paysage associatif français est caractérisé par un grand nombre de très petites et petites associations fonctionnant avec des budgets minimes, et par un nombre relativement restreint d'associations de grande taille (tableau 7).

La répartition des budgets des associations sportives est cependant différente : peu de

très petits budgets (inférieur à 1 000 €), beaucoup de petits budgets (de 1 000 à 5 000 €) et de budgets moyens (jusqu'à 100 000 €), relativement peu de gros budgets. La structure par taille de budget des associations d'éducation populaire est proche de la moyenne des associations : plus du tiers d'entre elles fonctionnent avec un très petit budget annuel, inférieur à 1 000 €, les deux tiers avec un budget inférieur à 5 000 €, les associations avec un budget élevé (plus de 100 000 €) sont toutefois assez nombreuses parmi les associations employeuses.

Dans les associations sans salarié, les 3/4 des associations sportives et 85 % des autres associations ont un budget annuel inférieur à 10 000 €. Pour les associations employeuses, les budgets sont autrement plus conséquents. La moitié des associations sportives employeuses gèrent un budget compris entre 10 000 € et 100 000 €.

Les autres associations employeuses gèrent des budgets plus importants : 40 % des associations de jeunesse ou d'éducation populaire et la moitié des associations du secteur social gèrent des budgets supérieurs à 100 000 € par an.

TABLEAU 7

Taille des associations selon le budget en %

	Association sans salarié			Associations employeuses			Total
	Sports	EP	Social	Sports	EP	Social	
Moins de 1 000 €	21 %	40 %	41 %	6 %	8 %	7 %	31 %
1 000 à 5 000 €	33 %	36 %	35 %	11 %	8 %	4 %	31 %
5 000 à 10 000 €	19 %	10 %	11 %	13 %	8 %	5 %	11 %
10 000 à 100 000 €	26 %	14 %	13 %	52 %	37 %	34 %	20 %
100 000 à 1 million €	1 %	1 %	1 %	16 %	35 %	38 %	6 %
1 million d'euros et plus	NS	NS	NS	2 %	5 %	12 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

Les cotisations, une ressource budgétaire très importante pour les clubs sportifs

L'analyse des ressources des associations présentée ici ne prend en compte que des données budgétaires ; elle sous-évalue l'im-

portance des avantages en nature mis à disposition des associations et qui peuvent parfois être considérables : équipements, locaux, prêts de salle, services de courrier et de téléphone, mobiliers, véhicules, sont fréquemment mis à la disposition des associations, parfois par des partenaires privés ou

des particuliers, mais le plus souvent par des organismes publics. Cette analyse ne tient pas compte de la valorisation du bénévolat.

La nature et la structure des ressources budgétaires varient par ailleurs de façon importante d'un type d'association à l'autre (tableau 8).

TABLEAU 8
Structure des ressources privées et publiques selon le secteur d'activité en % et milliards d'euros

	Sports	EP	Social	Total	Total en milliards d'euros
Cotisations	31 %	11 %	5 %	10 %	5
Dons et mécénat	6 %	6 %	4 %	5 %	2
Recettes d'activités	27 %	38 %	30 %	31 %	15
Financements publics dont	36 %	45 %	61 %	54 %	25
Communes	27 %	19 %	11 %	15 %	7
Départements	4 %	5 %	15 %	9 %	4
Régions	1 %	4 %	3 %	3 %	1
État	3 %	14 %	13 %	15 %	7
Europe	-	1 %	2 %	2 %	1
Sécurité sociale	-	2 %	17 %	10 %	4
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	47

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

Les cotisations des membres constituent souvent la ressource quasi unique de nombreuses associations ; au total elles alimentent 10 % du budget cumulé du secteur associatif, mais 31 % des budgets des associations sportives.

Le secteur sportif bénéficie aussi d'un financement communal important comparativement aux autres secteurs d'activité puisque les financements communaux représentent 27 % des ressources budgétaires des associations sportives.

En masse toutefois, les communes consacrent un financement plus important en direction des associations d'éducation populaire qu'en direction des associations sportives.

Les recettes d'activité qui englobent les ventes, les participations au service rendu, les produits des manifestations, sont importantes pour tous les types d'associations.

Elles représentent 31 % des ressources totales des associations ; elles sont un peu plus élevées pour l'éducation populaire, puisqu'elles alimentent 38 % du budget de ces dernières.

Les ressources privées largement majoritaires dans les budgets des associations sans salarié

La structure des budgets associatifs diffère fortement selon que les associations emploient ou non des salariés. Pour les associations sans salarié, les trois quarts des ressources ont une origine privée (25 % de cotisations, 11 % de dons et mécénat, 41 % de recettes d'activités), ce qui laisse un financement public de l'ordre du quart (tableau 9).

Les associations sportives sans salarié se distinguent par une place plus forte des cotisations dans le budget (35 %) et une place un peu moindre des recettes d'activités.

Les associations employeuses perçoivent 95 % des financements publics

Les ressources d'origine publique des associations employeuses représentent 58 % du budget de l'ensemble de ces associations, soit 41 % de celui des associations sportives, 47 %

de celui des associations d'éducation populaire et près des deux tiers de celui des associations du secteur social (tableau 9).

Au total, et compte tenu des différences de budget moyen entre associations sans salarié et associations employeuses, les financements publics du secteur associatif apparaissent particulièrement concentrés auprès des associations employeuses : ces dernières, soit 16 % du nombre total d'associations ont perçu 95 % des financements publics en direction du secteur associatif (tableau 10).

C'est aussi la structure des associations qui explique ce fait : une forte proportion des associations sans salarié ont de très petits budgets (tableau 7) et les financements publics dont elles bénéficient pèsent alors peu dans le total des subventions.

Différentes méthodes d'analyse multidimensionnelle appliquées à l'échantillon ont permis de mettre en relation les variables relatives à l'emploi, au travail bénévole et aux ressources. L'analyse montre que le niveau de l'emploi salarié est très lié aux financements publics.

TABLEAU 9
Structure des ressources privées et publiques selon l'existence d'emplois salariés et le secteur d'activité %

	Association sans salarié				Associations employeuses				Ensemble
	Sports	EP	Social	Ensemble	Sports	EP	Social	Ensemble	
Financements privés	75 %	76 %	76 %	75 %	59 %	53 %	37 %	42 %	46 %
Cotisations	35 %	21 %	18 %	24 %	29 %	10 %	4 %	8 %	10 %
Dons et mécénat	8 %	11 %	13 %	10 %	5 %	7 %	4 %	5 %	5 %
Recettes d'activités	32 %	44 %	45 %	41 %	25 %	36 %	29 %	30 %	31 %
Financements publics	25 %	24 %	24 %	24 %	41 %	47 %	63 %	58 %	54 %
Communes	20 %	19 %	14 %	18 %	31 %	19 %	11 %	15 %	15 %
Départements	2 %	2 %	5 %	3 %	5 %	5 %	15 %	11 %	9 %
Régions	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	4 %	3 %	3 %	3 %
État	2 %	2 %	3 %	2 %	3 %	17 %	13 %	15 %	15 %
Organismes sociaux	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	2 %	17 %	10 %	10 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

Il est aussi lié, mais dans une moindre mesure aux recettes d'activités, alors que les ressources liées aux cotisations, aux dons et au mécénat créent relativement peu d'emploi. L'analyse montre aussi que les financements publics, et en particulier ceux de l'État, génèrent plutôt de l'emploi de type CDI et à plein-temps, alors que les recettes privées, et notamment les cotisations et les dons, génèrent plutôt de l'emploi à temps partiel et à durée déterminée.

Le quart des associations agit spécifiquement en direction de publics en difficulté

Les associations ont été invitées lors de l'enquête à décrire librement la nature des populations bénéficiaires de leur activité. Le tableau II montre la diversité des critères de repérage par les associations de leur public cible.

TABLEAU 10

Concentration des budgets et des financements publics dans les associations employeuses en %

	Associations sans salariés	Associations employeuses	Total
Financements privés	19 %	81 %	100 %
Financements publics	5 %	95 %	100 %
Total financement	12 %	88 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

Avec 42 % d'associations actives en direction d'un public indifférencié et 24 % d'associations actives en direction de populations fragiles, vulnérables ou en difficulté, le champ de l'éducation populaire apparaît proche de celui de la moyenne des associations.

Le champ sportif se distingue dans la mesure où une très grande majorité des associations se déclare active en direction de publics indifférenciés ou de publics de passionnés, d'amateurs, de pratiquants.

TABLEAU 11

Populations bénéficiaires (en % des répondants)

	Sports	EP	Social	Total
Tous publics	65 %	42 %	31 %	43 %
Populations fragiles, vulnérables, en difficulté	12 %	24 %	31 %	24 %
Populations définies par référence à un territoire	3 %	14 %	10 %	11 %
Populations définies par référence à un goût, une pratique, une passion	16 %	9 %	7 %	10 %
Cadres supérieurs - cadres moyens	7 %	6 %	8 %	7 %
Catégories de militants	NS	6 %	20 %	10 %
Personnes morales	3 %	5 %	5 %	5 %
Inactifs	9 %	10 %	5 %	8 %
Divers	1 %	6 %	18 %	0 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

Un ancrage dans le tissu local

Pour plus de six associations sur dix, l'aire d'intervention est le quartier ou la commune parfois, plusieurs communes (tableau 12).

La commune reste donc un échelon central de référence, comme le montre sa place dans les financements, mais les strictes limites communales ne correspondent plus toujours à l'état d'esprit et à la pratique d'action d'associations qui se retrouvent plus volontiers dans des périmètres nouveaux, tels la communauté d'agglomération ou le pays par exemple.

Ceci est surtout vrai au niveau rural où les associations intercommunales sont assez fréquentes. Plus du tiers des associations ont une aire d'intervention qui dépasse même l'échelon pluri-communal. A contrario, 7 à 8 % des associations sportives ou du secteur social ciblent leur intervention aux strictes limites du quartier.

Cette proportion est supérieure pour les associations d'éducation populaire : 10 % d'entre elles, essentiellement les associations

militantes, ciblent leur action à l'échelon local dans ce qu'il a de plus immédiat : le quartier. À l'autre bout de l'échelle géographique, elles sont relativement nombreuses à agir au

niveau international, ce qui confirme la variété de leurs types d'interventions. Les associations sportives sont un peu moins présentes au niveau international.

TABLEAU 12

Aire d'intervention des associations en %

	Sports	EP	Social	Total
Le quartier	7 %	10 %	8 %	9 %
La commune	31 %	30 %	29 %	30 %
Plusieurs communes	26 %	23 %	22 %	23 %
Le département	16 %	14 %	18 %	16 %
La région	10 %	9 %	8 %	9 %
La France	7 %	7 %	9 %	7 %
Action internationale	1 %	6 %	3 %	4 %
Autre	1 %	2 %	2 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

Les associations s'organisent de façon importante en réseaux. Cette démarche est beaucoup moins marquée pour les associations d'éducation populaire

L'enquête confirme que les associations s'organisent de façon fréquente en réseaux, quand ce n'est pas le réseau qui est à l'origine de leur création.

Les associations sportives appartiennent massivement à des réseaux, essentiellement nationaux. Cette situation reflète (et caractérise) la très forte organisation nationale du mouvement sportif : l'adhésion à une fédération a le plus souvent un caractère obligatoire en particulier si le club entend participer à des compétitions officielles (tableau 13).

La situation est différente pour les associations d'éducation populaire : près de la moitié n'appartient pas à un réseau, ce qui exprime de façon nette le « surgissement » fréquent de l'association d'éducation populaire du tissu local, non seulement en termes d'initiative(s) et d'action(s) concrète(s), mais aussi quant aux critères adoptés et aux buts poursuivis. Quand les associations d'éducation populaire appartiennent à un réseau, elles adhèrent majoritairement à un réseau national (tableau 13).

TABLEAU 13

Appartenance à un réseau selon la catégorie d'associations en %

	Sports	EP	Social	Total
Oui	78 %	52 %	58 %	59 %
Non	22 %	48 %	42 %	41 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2000 auprès des associations.

TABLEAU 16

Répartition des présidents d'association selon leur âge

	Sports	EP	Social	Total
35 ans et moins	3 %	5 %	3 %	4 %
36 à 45 ans	16 %	11 %	8 %	11 %
46 à 55 ans	37 %	23 %	19 %	25 %
56 à 65 ans	30 %	26 %	27 %	27 %
65 ans et plus	14 %	35 %	42 %	33 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2003.

86 associations sportives sur 100 sont présidées par des hommes

Les femmes sont très peu nombreuses à accéder aux fonctions de président d'association : 77 % des présidents d'association sont des hommes et 23 % seulement sont des femmes ;

cela est particulièrement vrai pour le secteur sportif qui ne compte que 14 % d'associations présidées par des femmes. Si l'on tient compte de toutes les fonctions dirigeantes, et non de la seule fonction de président, la part des femmes est alors toujours supérieure à 40 % (tableaux 14, 15 et encadré 3).

Les profils des dirigeants des associations sportives apparaissent spécifiques au sein du secteur associatif français : beaucoup moins de femmes parmi les dirigeants, moins de seniors et plus de jeunes, plus d'ouvriers et d'employés aux « postes de commande » des associations sportives.

Le poids prépondérant des seniors parmi les présidents d'associations

Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 33 % de l'ensemble des présidents d'associations et au total 22 % des dirigeants. À l'opposé, les " jeunes " de moins de 35 ans ne représentent que 4 % des présidents d'associations. Toutes fonctions confondues, les jeunes de moins de 35 ans ne représentent que 7 % du nombre total des dirigeants d'association (tableau 16).

Les associations sportives comptent un nombre relativement moins important de présidents âgés ainsi qu'un nombre relativement plus important de jeunes présidents : l'arrêt d'une pratique sportive assidue, qui peut intervenir quand on est relativement jeune, est une opportunité d'accès à des fonctions de responsabilité associative.

Pour les associations sportives, c'est entre 46 et 55 ans que l'on trouve le plus grand nombre de dirigeants. Dans les autres associations, le nombre de présidents augmente à mesure que l'âge s'élève.

TABLEAU 14

Répartition par sexe des présidents d'association

	Hommes	Femmes	Total
Sports	86 %	14 %	100 %
EP	71 %	29 %	100 %
Social	69 %	31 %	100 %
Total	74 %	26 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2003 auprès des associations.

TABLEAU 15

Répartition par sexe des dirigeants d'association (toutes fonctions dirigeantes)

	Hommes	Femmes	Total
Sports	58 %	42 %	100 %
EP	52 %	48 %	100 %
Social	54 %	46 %	100 %
Total	54 %	46 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2003 auprès des associations.

Les catégories socio-professionnelles supérieures et moyennes représentent 42 % des présidents d'association

Les associations sportives et d'éducation populaire sont plus souvent présidées par des personnes en activité appartenant à des catégories socio-professionnelles supérieures ou moyennes que par des ouvriers ou des personnes inactives, mais dans le sport la part des ouvriers, des employés et des cadres moyens est sensiblement plus importante que dans les autres associations.

Les retraités sont très présents puisqu'ils représentent 40 % des présidents d'association (30 % pour le sport) et constituent près d'un quart des dirigeants au total.

Encadré n° 3 : enquête « Acteurs et dirigeants d'association »²

Une deuxième enquête, réalisée avec le concours financier de la DIISES et du Ministère des Sports a été lancée en 2003 auprès des associations ayant participé à l'enquête précédente.

Le questionnaire contenait des questions relatives aux acteurs associatifs, aux organes de décision et à leur fonctionnement, aux relations entre les différents acteurs. Le point central du questionnement était organisé autour du profil des dirigeants bénévoles (Membres du CA, du bureau ou de structures de décision dites informelles).

1 958 associations ont participé à l'enquête et ont retourné le questionnaire rempli. Les données relatives aux dirigeants portent sur près de 8700 dirigeants.

² Cette enquête a été conduite en son temps dans le cadre du programme Economie sociale et solidaire en région conduit par la Délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale.

Des présidents souvent issus du secteur public

Dans une forte proportion, les présidents d'association exercent ou exerçaient leur activité professionnelle dans le secteur public. Le secteur sportif est une exception : 43 % des présidents d'association sportive exercent leur activité professionnelle dans une entreprise.

Encadré n° 4

Cette étude fait état de 195 000 clubs ou associations sportives. Ce nombre est supérieur aux quelque 175 000 clubs ou section de clubs dénombrés par l'enquête annuelle du MJSVA auprès des fédérations sportives. Cet écart s'explique en particulier par le fait que l'enquête annuelle du ministère ne décompte que les clubs affiliés auprès des (seules) fédérations sportives agréées au niveau national.

TABLEAU 17

Activité professionnelle des présidents d'association

	Sports	EP	Social	Total
Professions libérales, chefs d'entreprise	12 %	9 %	10 %	10 %
Cadres supérieurs	8 %	9 %	9 %	9 %
Cadres moyens	16 %	12 %	8 %	12 %
Enseignants	12 %	11 %	11 %	11 %
Employés	12 %	8 %	7 %	9 %
Ouvriers	5 %	2 %	1 %	2 %
Retraités	30 %	41 %	45 %	40 %
Inactifs	2 %	4 %	5 %	4 %
Autres	3 %	4 %	5 %	4 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2003 auprès des associations.

TABLEAU 18

Activité professionnelle des dirigeants d'association, toutes fonctions confondues

	Sports	EP	Social	Total
Professions libérales, chefs d'entreprise	10 %	9 %	10 %	9 %
Cadres supérieurs	7 %	7 %	9 %	8 %
Cadres moyens	16 %	13 %	13 %	14 %
Enseignants	11 %	11 %	10 %	11 %
Employés	19 %	15 %	14 %	16 %
Ouvriers	8 %	4 %	3 %	5 %
Retraités	18 %	24 %	27 %	23 %
Inactifs	7 %	9 %	8 %	9 %
Autres	4 %	6 %	6 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2003 auprès des associations.

TABLEAU 19

Cadre d'activité professionnelle des présidents

	Sports	EP	Social	Total
Secteur public	37 %	42 %	42 %	41 %
Entreprise	43 %	31 %	26 %	33 %
Association	7 %	13 %	15 %	12 %
Autre	13 %	13 %	17 %	14 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête Matisse CNRS 2003 auprès des associations.

Encadré n° 5

Pour les besoins de cette étude, les associations définies comme associations d'éducation populaire sont les suivantes, à partir de la nomenclature de l'enquête du CNRS :

- Action caritative et humanitaire ;
- Association de malades ou de lutte contre une maladie ;
- Association de quartier de défense de l'environnement, de défense d'une cause, de parents d'élèves ;
- Association de formation continue, d'accueil de spectacle, de club culturel, de danse, de musique, de poésie, de peinture, de littérature, etc.
- Ensemble des associations de loisir et de vie sociale (MJC, tourisme social, clubs de troisième âge, loisirs spécialisés, foyers de jeunes, loisirs polyvalents) ;
- Associations intermédiaires ou d'insertion professionnelle, maisons des associations, regroupement d'associations à vocation de gestion, etc.
- Associations de jumelage.

Toutes les autres associations qui ne sont pas des associations sportives ont été classées dans le secteur social.

Bibliographie :

- ARCHAMBAULT E. (2002), « Le travail bénévole en France et en Europe », Revue française des Affaires sociales, vol. 56, n°4, décembre.
- LE GUEN M, TCHERNONOGV. (2002), « Quelles liaisons entre les ressources, le travail bénévole et l'emploi salarié dans les associations ? », in Intégration européenne et économie sociale, Paris, L'Harmattan, Collection « Logiques économiques », pp. 259-271.
- MULLER L. ET FEVRE M. : « Un Français sur deux est membre d'une association en 2002 », Insee Première n° 920, septembre 2003 ;
- MULLER L. ET FEVRE M. : « Douze millions de bénévoles », Insee Première n° 946, février 2004.
- TABARIES M., TCHERNONOGV., « Les femmes dans les associations » - Premiers résultats de l'enquête sur le profil des dirigeants bénévoles des associations, Journée des femmes du 8 mars 2003, publication <http://matisse.univ-paris1.fr/associations>
- TCHERNONOGV. (1999), « Trajectoires associatives - Données de repérage sur les cycles de vie et les disparitions d'associations ». Rapport pour la Délégation interministérielle à l'Innovation Sociale et à l'Économie Sociale avec le concours financier de la Fondation de France.

STAT-INFO

est le bulletin de la Mission statistique du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Directeur de publication : Hervé Canneva, Directeur du personnel et de l'administration

Rédacteur en chef : Dominique Crosnier, Chef de la Mission Statistique

Secrétariat de Rédaction : Myriam Claval

Direction artistique et maquette : Imprimerie Nationale

Site internet : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Adresse administrative : 95 avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13

Adresse électronique : stat@jeunesse-sports.gouv.fr - Tél. : 01 40 45 92 96